



# Annonces légales



## SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

- AP 69 21 0138 01** : superficie totale : 8 ha 71 a 77 ca. Agri. Bio. : non - SECTEUR PENAP. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : MORNANT (8 ha 57 a 75 ca) AO- 15[349](J)- 15[349](K)- 17[348]. CHABANIERE ( 14 a 02 ca) 237B- 264. Zonage : MORNANT : A CHABANIERE : A. Libre.
- AS 69 22 0084 01** : superficie totale : 36 a 75 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-GERMAIN-NUELLES ( 36 a 75 ca) ZC- 8. Zonage : SAINT-GERMAIN-NUELLES : A. Libre
- AS 69 22 0061 01** : superficie totale : 20 a 34 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CONDRIEU ( 20 a 34 ca) AM- 127. Zonage : CONDRIEU : A. Libre
- AP 69 22 0062 01** : superficie totale : 2 ha 04 a 81 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : GIVORS ( 72 a 70 ca) B- 6- 400[5]. BEAUVALLON (1 ha 32 a 11 ca) A- 144[25]- 203[26]. Zonage : GIVORS : A BEAUVALLON : A. Libre
- AA 69 22 0083 01** : superficie totale : 2 ha 82 a 27 ca dont 24 a 73 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : MARCHAMPT (2 ha 82 a 27 ca) AD- 130- 131- 132- 133(J)- 133(K)- 134- 488[129] AD- 489 [129] AD- 565[135]. Zonage : MARCHAMPT : A. Libre
- AA 69 22 0082 01** : superficie totale : 2 ha 11 a 06 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : HAUTE-RIVOIRE (2 ha 11 a 06 ca) B- 545- 546(A)- 546(Z)- 547- 548- 549- 550(J)- 550(K)- 551. Zonage : HAUTE-RIVOIRE : A. Libre
- AA 69 22 0081 01** : superficie totale : 59 a 05 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : JULLIE ( 59 a 05 ca) C- 521. Zonage : JULLIE : A. Libre
- AS 69 22 0086 01** : superficie totale : 3 ha 30 a 30 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : BESSEY (3 ha 30 a 30 ca) C- 214- 216- 217- 218- 219 C- 221. Zonage : BESSEY : A. Libre
- AS 69 22 0085 01** : superficie totale : 66 a 27 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'exploitation. Parcellaire : CONDRIEU ( 66 a 27 ca) AD- 643[641]- 645[641]- 647[642][F1]- 647[642][F2]. Zonage : CONDRIEU : A - N. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 29/09/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction69@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 18, avenue des Monts d'Or - 69890 LA TOUR-DE-SALVAGNY - Tél : 04.78.19.62.30 Mail : direction69@safer-aura.fr.

## L'Information Agricole du Rhône

**Édité par la SEJIAR**  
Société d'exploitation du journal « L'Information Agricole du Rhône ». SARL au capital 39 624 €.

**Siège social** : maison des agriculteurs du Rhône, 18 avenue des monts d'Or, 69890 La-Tour-de-Salvagny. Tél. 04 78 19 62 10 - Fax 04 78 19 62 11 e-mail : info@presseagri69.com

**Actionnaires** : FDSEA du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Jeunes agriculteurs du Rhône.

**Gérant, directeur de la publication** : Pascal Girin.

**Directrice déléguée** : Agnès Nguyen.

**Rédactrice en chef** : Marie-Cécile Seigle-Buyat.

**Rédaction** : Marie-Cécile Seigle-Buyat, David Duvernay 07 83 59 20 53, Emmanuelle Perrussel 06 15 32 56 66, Simon Alves 07 83 64 66 81, avec la collaboration des services techniques de la maison des agriculteurs.

**Montage, infographie** : Nathalie Berthelot. Tél : 04 78 19 62 13.

**Impression** : Digitaprint - rue Pierre Charpy, 59440 Avesnes-sur-Helpe. Sur papier recyclé, origine France/Norvège. Taux de fibres recyclées : 60% minimum. Certification : papier produit à partir de fibres IFPCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement. P tot. 0,022

**Petites annonces départementales particuliers** : Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.

**Annonces légales** : Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10. - email : al@presseagri69.com

**Dépôt légal** : à parution.

**N°ISSN** : 1157-2507

**Publicité locale et régionale** : ARB (Agri Rhône-Alpes Bourgogne) Christophe Joret, directeur email : cjoret.arbpub.fr 23 rue Jean Baldassini - 69007 Lyon Tél : 04 72 72 49 07.

**Publicité nationale : Réussir** Antoine Defert, 4-14 rue Ferrus, CS41442, 75683 Paris cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

**Diffusion, abonnements** : Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.

**Tirage moyen** : 3 200 exemplaires

**N° registre du commerce** : 970 507 307 - RCS Lyon.

**N° de CPPAP** : 1024 T 86517

**Abonnement** : un an : 152,00 €. Prix au numéro : 3,00 €.

### NATACHA FRAISSE

SARL au capital de 5 000 €  
Siège social : 141 Rue Lapticque 6  
9620 THEIZE  
914954821 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

#### Modification adresse

Le 1er août 2022, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à : 137 Place de La Libération 69620 VAL D'OINGT. Inscription modificative au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE

Pour avis, la gérante

### MAÏA SONNIER

Le Conseil d'Administration du 31/08/2022 de la société MAÏA SONNIER, SA au capital de 5 000 000 euros, siège social : 1 rue de l'Antiquaille 69005 LYON, 493 336 465 RCS LYON, a mis fin, à compter de ce jour, au mandat de Directeur Général de Monsieur Marc LOURDEAUX et a nommé Monsieur Christophe GRUY, 10 rue du Professeur Marion 69005 LYON, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour.

### ACC

SARL au capital de 10 000 €  
Siège social : 3 Cours Charlemagne  
69002 LYON  
499 937 449 RCS LYON

#### Prorogation de durée

Aux termes de l'AG du 12/08/2022, il a été décidé de proroger la durée de la société de 7 années, soit jusqu'au 12/09/2030. Mention en sera faite au RCS de LYON.

### KOOB EMILIE

Société Par Actions Simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 14 Chemin de la Tappe  
69380 LISSIEU  
842 950 586 RCS LYON

#### Dissolution

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 31 mars 2022, fut adoptée la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation à compter du 31 mars 2022. Madame Emilie KOOB, demeurant à LISSIEU (Rhône) - 14 Chemin de la Tappe, a été nommée liquidatrice. les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif, lui ont été conférés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LISSIEU (Rhône) - 14 Chemin de la Tappe. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LYON.

Pour avis, le représentant légal.

# Agenda

**PENAP / Un nouveau programme d'actions pour la période 2022-2026, est initié et financé par le Département sur tous les territoires Penap rhodaniens : Ouest lyonnais, Est lyonnais et Plaine des Chères et coteaux. Il est ouvert jusqu'au 10 novembre.**



## Nouvel appel à projet du Département

Le Département du Rhône est engagé dans une politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (Penap), à l'échelle des territoires de l'Ouest lyonnais, de l'Est lyonnais et de la Plaine des Chères et coteaux. Au sein des périmètres Penap approuvés, le Département reste le partenaire privilégié des agriculteurs, des acteurs locaux et des collectivités. Un nouveau programme d'actions pour la période 2022-2026, est initié et financé par le Département sur tous les territoires Penap rhodaniens. Le règlement de l'appel à projets est également actualisé. Le Département octroiera une bonification des aides aux projets portés par des bénéficiaires de la dotation jeune agriculteur (+10 %).

Pour rappel, les projets soutenus doivent s'inscrire dans l'une des 5 orientations du programme d'action Penap 2022-2026, à savoir :  
- assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,  
- maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,  
- créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,  
- préserver et renforcer les qualités environnementales du territoire,  
- valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

Le 7 septembre jusqu'au 10 novembre 2022. Aucun dossier ne pourra être accepté passé ce délai. Cette année, le Département du Rhône a dématérialisé le dossier de candidature (plus de dossier manuscrit). Ces documents et toutes les informations pratiques sont en téléchargement sur le site www.rhone.fr et sur www.infoagri69.fr. Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement par mail à l'adresse suivante : penap@rhone.fr

Le service en charge de la politique Penap reste à la disposition des porteurs de projet pour les accompagner dans leurs démarches (penap@rhone.fr / 04 26 72 82 48 ou 04 72 61 77 19).

### Version dématérialisée

Le dispositif de dépôt des demandes de subventions Penap est ouvert depuis

# Formation

## BIEN RÉUSSIR SA PLANTATION DE A À Z

### Les étapes clés

**Dates** : 18 octobre, 9 h-17 h 30.  
**Lieu** : au plus près des inscrits.  
**Contenu** : vous prévoyez une plantation mais vous ne savez pas par où démarrer, ni quand la faire ? Vous peinez à interpréter vos analyses de sol, et donc à choisir le matériel végétal le plus adéquat pour votre projet ? Certains aspects administratifs vous semblent encore obscurs à l'heure actuelle ? Au moment d'implanter une nouvelle vigne, nombreuses sont les questions qu'il faut résoudre pour bien gérer cette opération. Grâce à cette formation, vous aurez toutes les clés en main pour comprendre, planifier et réussir votre plantation en accord avec vos besoins.

Le dispositif de dépôt des demandes de subventions Penap est ouvert depuis

Le dispositif de dépôt des demandes de subventions Penap est ouvert depuis



expliquer les causes des lésions ou de la mortalité des plants.  
• Les aspects réglementaires : Cahiers des charges, aides et administratif autour de l'arrachage et de la plantation.  
**Contact** : Corentin Rondeau (07 85 72 15 83), corentin.rondeau@rhone.chambagri.fr  
Axel de Couët (06 76 99 06 77), axel.jan-sondecouet@rhone.chambagri.fr.  
**En savoir plus** : possibilité de joindre un document en PDF ou un lien vers un site qui permette de détailler. https://extranet-rhone.chambres-agriculture.fr/formations/detail-de-la-formation/actualites/bien-reussir-sa-plantation-de-a-a-z-les-etapes-cles-69/

# Service

**CARBURANT / Adhérents FDSEA, profitez de la commande groupée de fioul.**

## Pensez à commander

**Bon de commande de fioul à retourner toutes les semaines jusqu'au vendredi 15 h à la FDSEA du Rhône, 18 avenue des monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny. Tél : 04 78 19 62 00 / fdsea.rhone@fdsea69.fr**

N° d'adhérent : ..... Nom - Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Précisez votre localisation par rapport au village pour faciliter la livraison : .....

Éventuellement, précisez la période de non-livraison (absences, travaux...) : ...

**Carburant : fermeture des commandes vendredi à 15 h (règlement à la livraison), commande de 1000 l minimum.**

GNR + ..... l Type de cuve : enterrée  aérienne

Gazole ..... l Type de cuve : enterrée  aérienne

Fioul + ..... l Type de cuve : enterrée  aérienne

**Date de commande : jusqu'au vendredi avant 15 h.**

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation) : .....

Fait à : ..... le ..... 2022

Signature obligatoire :